

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Conseillers en exercice : 6

PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

ABSENT : BAILLY Emmanuel

Date de convocation :

16/02/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles

Date d'affichage :

01/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le seize février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1- Choix de l'entreprise aire de jeux
- 2- Lancement d'une procédure d'abattage d'arbres RD 339
- 3- Questions diverses

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ 1- Choix de l'entreprise Aire de jeux

Conformément aux procédures du marché clôturé le 12/02/2022.

Après étude des 5 candidatures disponibles.

Constatant que seules trois offres répondent au cahier des charges, particulièrement sur le point : « coût maximum du projet 46 970€ », tandis que les autres offres dépassent de plus de 15% ce coût maximum.

Constatant que parmi ces trois offres, seule l'offre de la société ALBIZZIA Espaces Verts, répond au cahier des charges concernant les matériaux proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide le choix de retenir l'entreprise ALBIZZIA Espaces Verts sise à RUFFEY LE CHÂTEAU pour le montant de 46 349€.

Il valide le plan de financement ci-dessous.

Il autorise le maire à signer tous documents relatifs au marché.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Montant éligible	Taux	Montant HT
Etude	4 815,00 €	Etat DETR	51 164,00 €	33,33%	17 052,96 €
Acte d'engagement ALBIZZIA	45 854,00 €	DST Relance hors étude	38 884,60 €	33,33%	12 960,00 €
Correctif métré dalles	495,00 €	Autofinancement	51 164,00 €	41,34%	21 151,04 €
TOTAL	51 164,00 €				51 164,00 €

Compte tenu de l'évolution du projet et du montant initial de travaux de 38 884€ soumis à la demande de DST, le conseil municipal autorise le maire à solliciter du CD39 une réouverture du dossier afin de prendre en compte le nouveau montant de travaux.

Le conseil émet quelques remarques qui seront à transmettre au cabinet d'étude :

- Qui sera à contacter en cas de contentieux ou malfaçons, est-ce le maître d'œuvre ou directement l'entreprise qui aura réalisé les travaux.
- Le cabinet d'études a-t-il des exemples de réalisation de sol en dalles amortissantes dans des lieux fréquentés et humides.
- Ne serait-il pas opportun d'exiger des piquets d'acacia pour tenir la ganivelle

♦ **2- Lancement d'une procédure d'abattage d'arbres RD 339**

La partie de route départementale RD 339 qui va de l'église à la RD 469 devient particulièrement dangereuse à cause des arbres qui menacent de tomber sur la voie.

La ville d'Arbois, l'ONF et le Département sont prêts à intervenir chacun, pour la partie qui les concerne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, pour des raisons de sécurité, décide d'entreprendre des démarches pour engager une procédure d'abattage d'arbres dans toutes les parcelles situées le long de la RD 339.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La commune prendrait les travaux à sa charge, y compris pour les particuliers propriétaires le long de la route.

♦ **3- Questions diverses**

- Local poubelles Rue de la Cascade :

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. DELAVENNE Jean-Claude au sujet des poubelles entreposées dans le local dédié à cet effet à côté de l'hôtel.

Il est rappelé aux habitants que chacun est sensé s'occuper de ses propres poubelles, les sortir la veille de la collecte et les rentrer dès le passage du SICTOM.

- Vœux ATD quart monde :

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'équipe des amis de la Bise adressé à toute l'équipe municipale. Ils remercient les habitants des Planches pour leur bienveillance et leur accueil des personnes qui séjournent à la Bise et qui se promènent dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance : GIRARDET Charles